Claude WANQUET

Professeur à l'Université de La Réunion

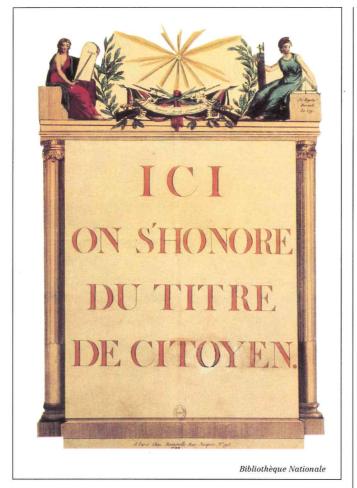
LA RÉVOLUTION A LA RÉUNION (1789-1803)



CCEE - RÉGION RÉUNION — MUSÉE DE VILLELE - CONSEIL GÉNÉRAL DE LA RÉUNION

© MUSÉE DE VILLELE 1990 TOUS DROITS DE REPRODUCTION RÉSERVÉS ISBN 2-908837-01-3

Illustration de Couverture : Bibliothèque Nationale



Jean BARBIER Conservateur du Musée de Villèle

PREFACE

a Révolution à la Réunion : nul autre spécialiste que Claude Wanquet, avec un constant souci de la précision, une justesse, un rien provocatrice dans l'analyse et le propos, ne pouvait mieux étudier à fond cette problématique. On reste toujours confondu devant l'ampleur du travail accompli que représente l'ouvrage publié par l'historien en 1981 (*).

Dans le cadre du Bicentenaire de la Révolution Française, le Comité de la Culture, de l'Education et de l'Environnement de la Région Réunion, a proposé aux Réunionnais une riche exposition qui s'est tenue à l'hôtel de ville de Saint-Denis au mois de novembre 1989, mettant en évidence les enjeux et les préoccupations insulaires induits par ce grand bouleversement historique de la fin du XVIIIème siècle.

Aujourd'hui, le musée de Villèle - belle bâtisse achevée en 1788 - accueille cette exposition à l'occasion du colloque "La Révolution Française et les pays de l'Océan Indien 1750-1914" organisé par l'Association Historique Internationale de l'Océan Indien.

Henri Paulin Panon-Desbassayns qui fut le maître de céans, vit de près et bien malgré lui les dramatiques événements de la tourmente révolutionnaire. Aussi, à l'heure où la jeune Assemblée coloniale entreprit des réformes administratives et politiques, il s'embarqua pour la seconde fois pour la lointaine France, soucieux de l'éducation qu'il entendait donner à deux de ses filles, Marie Euphrasie (dite Mimi), Mélanie, et à ses deux cadets Joseph et Charles-André. Inquiet car peu informé - "L'on a proclamé cet après-midi la proclamation qu'il n'y a plus de roi en France. Nous serons république. Nous n'en connaissons pas encore le mode" (26 septembre 1792, mercredi) (**) - Henri Paulin revint de son voyage en 1792, ayant vécu les derniers moments de la monarchie agonisante.

Que soient ici remerciés :

- Le Comité de la Culture, de l'Education et de l'Environnement de la Région Réunion, en la personne de son Président Monsieur Robert Gauvin, qui concède au musée de Villèle les droits d'édition de cette publication,
- Monsieur Claude Wanquet qui investit "corps et âme" dans la conception et la réalisation de l'exposition et de son livret d'accompagnement.
- Le Conseil Général enfin, qui offre aux Réunionnais un ouvrage de référence, clair, précis, synthétique, outil de travail indispensable pour mieux appréhender la jeune histoire de l'Île.

^(*) Wanquet (C.) Histoire d'une Révolution - La Réunion (1789-1803) (3Volumes) Marseille, Jeanne Laffitte, 1981.

(*) PANON-DESBASA/YIS (H.P.) (Second) Voyage à Paris pendant la Révolution 1790 - 1792, publié par M.H. BOURQUIN SIMONIN, Paris, Parrin, 1985, 3.32

BOURBON A LA FIN

La situation démographique et économique

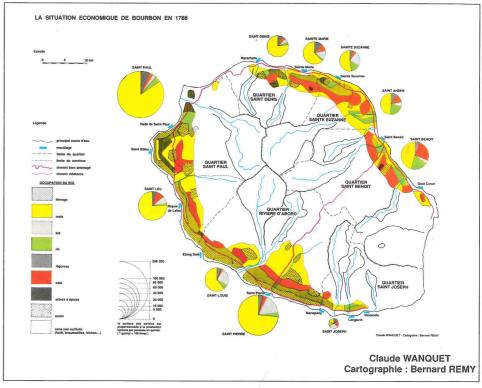
L'île comprend, à la veille de la Révolution, 6 quartiers et 11 paroisses.

D'après le dénombrement officiel de 1788, sa population s'élève à 47 195 individus : 8 182 Blancs, 1 029 Libres de couleur et 37 984 esclaves. (les chiffres réels doivent être plus importants).

Les cultures vivrières occupent la plus grande partie des terres. Démunie de possibilités portuaires satisfaisantes, Bourbon a été vouée, depuis La Bourdonnais, au rôle de

«grenier à grains» des Mascareignes et de «nourrice» de l'Île de France (aujourd'hui Maurice) dont la vocation est prioritairement maritime et commerçante.

Le maïs, nourriture de base des esclaves et de nombreux habitants libres, occupe donc les plus grandes superficies cultivées. L'île produit aussi un peu de riz, en particulier dans la région au vent humide, et surtout du blé, dont le quartier de la Rivière



d'Abord est le plus gros fournisseur.

C'est cependant le café, cultivé partout depuis les années vingt, qui a fait la réputation internationale de Bourbon et qui demeure son principal produit d'exportation. Tandis que des cultures récentes, cotonniers et girofliers surtout, paraissent offrir des perspectives intéressantes.

En revanche la canne à sucre est alors quasi inexistante dans l'île.

DE L'ANCIEN REGIME

Le malaise social et politique

Dans l'ensemble, l'administration royale s'est préoccupée davantage des intérêts des colons que celle de la Compagnie des Indes et l'île offre, en 1789, une impression première de relative prospérité. Mais de nombreuses raisons de mécontentement existent chez les habitants. La situation des fortunes est très contrastée, 10% des grands propriétaires possèdent à eux seuls la moitié des esclaves, considérés alors comme la seule force de production. Mais la grande majorité

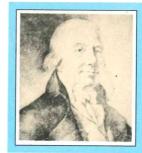


des Blancs et des Libres de couleur vit médiocrement et beaucoup même sont franchement misérables.

Malgré certaines mesures "d'humanisation", comme la suppression de la peine de mort pour grand marronnage, le régime servile demeure très dur et les esclaves manifestent, par diverses formes de résistance - le marronnage, le suicide, des ébauches de révolte... - leur désir d'émancipation.

Cependant c'est surtout dans le domaine politique que s'exprime le plus fortement la contestation. Si certains gouverneurs sont populaires, on reproche dans l'ensemble à l'administration son caractère trop autoritaire et son arbitraire, relais du «despotisme ministériel». La nomination des commandants de paroisse, par exemple, et aussi de la plupart des magistrats, est à sa discrétion. Les habitants, comme en métropole, réclament particulièrement la suppression de la milice dans laquelle ils sont tenus de servir de 15 à 55 ans et dont l'organisation et le fonctionnement sont source d'une infinité d'abus.

Ils souhaitent également, afin de pouvoir s'exprimer, la création d'une structure représentative. Les idées de liberté et de progrès cheminent, par la lecture des livres des philosophes importés d'Europe et surtout à l'intérieur d'une Franc-Maçonnerie très active dont la première loge régulièrement constituée date de 1777.



Le Vicomte de Souillac, en poste à Bourbon de 1775 à 1779, fut, avec Bellecombe, un des commandants locaux les plus efficaces et les plus populaires de l'époque royale.

Musée de Mahébourg

L'enthousiasme des débuts de la Révolution

Aussi les nouvelles des changements survenus en métropole furent-elles accueillies avec enthousiasme. Officiellement la Révolution débuta le 4 décembre 1789, par une circulaire des administrateurs, Charpentier de Cossigny et Duvergé, invitant les commandants de quartiers à convoquer les habitants en assemblées paroissiales, pour leur demander «s'îls désiraient ou non l'établissement d'une Assemblée Coloniale». Les réponses ayant été unanimement positives, I'Assemblée coloniale, dès l'ouverture de ses travaux en mai 1790, s'attela à une œuvre réformatrice et créatrice considérable.

Parmi d'autres, la nouvelle des journées des 5 et 6 octobre durant lesquelles le peuple -et en particulier les femmes- de Paris alla chercher la famille royale à Versailles pour la ramener dans la capitale eut un impact considérable à Bourbon.

Branchages arrachés aux arbres et décorant fusils et canons, fraternisation entre les gardes nationaux et les héroïnes de la journée, c'est une impression à la fois de force sereine et de liesse populaire que donne cette image du 6 octobre. Une impression que l'on retrouve tout à fait dans les débuts de la Révolution dans l'île.

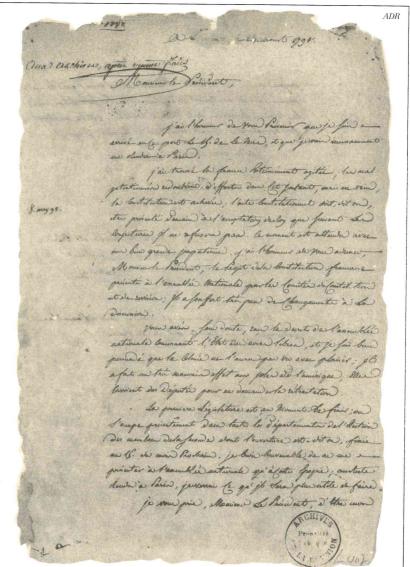


Les premières conquêtes politiques



Le credo de la plupart des dirigeants locaux sera désormais le décret de la Constituante du 8 mars 1790 qui accorde à la colonie une certaine autonomie de législation.

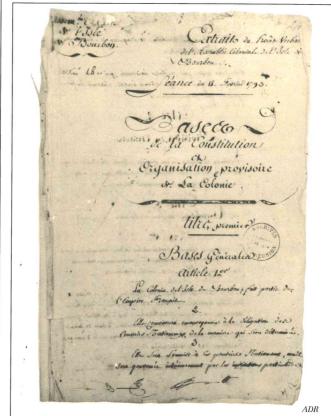
L'adoption du régime municipal, d'importants changements en matière judiciaire, figurent parmi les premières réformes importantes du nouveau régime. La possibilité d'avoir une représentation à l'Assemblée nationale fut une autre des ses conquêtes essentielles. On lit ici le début de la première lettre expédiée de métropole par le premier des députés de l'île à Paris, Bertrand, dont un concours de circonstances fit le seul représentant officiel des colonies à siéger à la Législative.

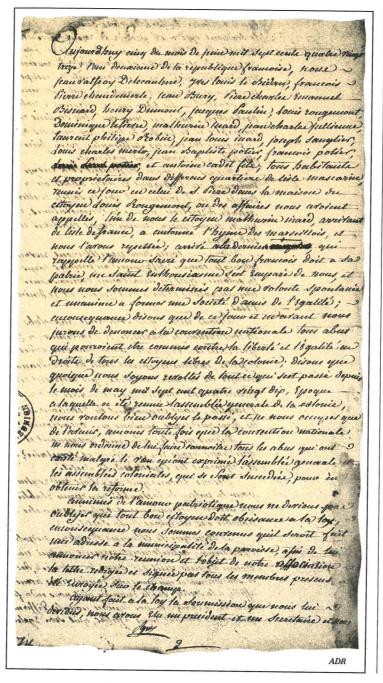


L'organisation constitutionnelle



L'élaboration d'une véritable Constitution insulaire, sur le modèle de la Constitution Française de 1791 dont cette image célèbre le triomphe, demeura toutefois la tâche prioritaire des Assemblées coloniales. L'opinion se passionna pour cette réalisation, préparée dans de multiples réunions entre le commissaire envoyé par l'Assemblée nationale, Tirol, et les habitants, qui débouchèrent sur les «Bases» de février 1793, véritable somme des réformes réalisées ou à entreprendre. Avec quelques modifications mineures, ce texte fut repris dans l'Organisation Générale du 22 juin 1793 qui tout en s'inspirant largement du modèle métropolitain, tient aussi fortement compte des exigences de «la localité» pour définir un régime consacrant à la fois la liberté nouvelle de la colonie en matière législative et son appartenance étroite à l'ensemble national.





La poussée jacobine

Mais en France les choses ont évolué très vite. Le 10 août 1792, la Monarchie est renversée et quelques semaines plus tard la République instaurée.

A Bourbon, l'idéologie jacobine pénètre également. On voit ci-contre le procès-verbal de la fondation à Saint-Pierre, le 5 juin 1793, du premier club s'en inspirant directement. 18 citoyens, «tous habitants et propriétaires dans différents quartiers de l'isle mascarin», saisis d'une «saint enthousiasme» en reprenant «l'hymne des Marseillois», se sont «déterminés», explique-t-il, «par une volonté spontanée et unanime à former une société d'amis de l'égalité». Dans la nuit du 11 au 12 avril 1794, une petite expédition en provenance de l'île de France, vient arrêter par surprise les chefs présumés de la Contre-Révolution dans l'île, le gouverneur Duplessis, le commissaire civil Tirol, plusieurs dirigeants des Amis de l'Ordre, la société rivale des sans-culottes. C'est la deuxième révolution réunionnaise, qui amène le sans-culottisme au pouvoir dans l'île et que commémore cette médaille.



DECRET

D E

LA CONVENTION NATIONALE,

Du 19 Mars 1793, fan ferend de la Republique Françoite,

Qui change le nom de l'île de Bourbon en celuide l'île de la Réunion.

LA CONVENTION NATIONALE, fur la propolition du minitire de la marine, convertre en monion par un membre, decrète que le mini de l'île de Bourbon fera ciangé en celui de l'ûle de la Régniss.

Communication of Communication of the State of the Communication of the

Ap NOM DE LA RÉPUBLIQUE, le Confed exécutif provisione mode à ordonne à tous les Corps administratifs & Tribunaux, que la prétente loi ils fastient configuer dans leurs régistres, lire, publier à afficher, à exécuter dans leurs départemens à ressource répédifs, en soi de quoi nous yavons apposé notre figuature à de sérant de la république. A Paris, le vingt-troisième just du mois de mars mil sopt cent quare vingt treize, l'an sécond de la république Françoise. Signé Monge, Carpersigné Content, Et scellée du secau de la république.

Chrisps and mark the grown

Collection privée

Le sans-culottisme au pouvoir

Au lendemain de la Révolution d'avril 1794 un régime nouveau s'installe dans l'île.

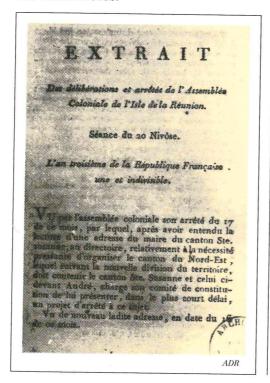
La vie politique se démocratise avec la participation de gens socialement plus modestes et même de "petits blancs". L'élan patriotique est intense et l'on assiste à une véritable mobilisation générale, tant civique que militaire, inspirée par l'idéologie égalitariste du sans-culottisme.

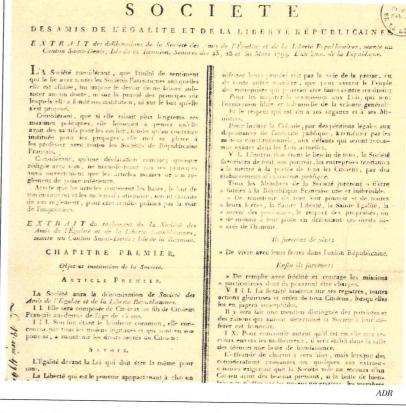
C'est l'expérience révolutionnaire la plus extrème connue par l'île. Une île qui, en vertu du décret du 19 mars 1793, s'appelle désormais La Réunion. Un nom déjà attribué en métropole à divers lieux ou manifestations et choisi par le ministre Monge pour sa valeur symbolique.

La "terreur" réunionnaise

Les habitants entrent en masse dans les sociétés populaires, appelées Chaumières, du nom du local de la première d'entre elles créée à Port-Louis.

«Maintenir de tout leur pouvoir et de toutes leurs forces la Sainte Liberté et la Sainte Egalité» et dénoncer à la Convention toutes les atteintes qui leur seraient portées, tel est l'engagement que prennent, comme ci-contre ceux de Saint-Denis, les membres de ces Chaumières.





Leur vigilance s'exerce particulièrement contre Saint-André, bastion traditionnel de la Contre-Révolution dans l'île. Des symboles républicains y sont profanés en octobre 1794. L'affaire provoque une émotion considérable et un grand déploiement de forces. Les coupables présumés sont emprisonnés et l'arrêté du 20 nivôse au IV (9 janvier 1795) prononçe la suppression «définitive» de la localité.

Mais La Réunion, très fière du caractère paisible conservé jusqu'alors par sa Révolution, ne connut ni guillotine ni épurations sanglantes. La terreur y demeura surtout verbale et Saint-André, dès juin 1796, fut autorisée à renaître.

La rupture avec le Directoire

Mais la nouvelle de la chute de Robespierre, le 9 thermidor an II (27 juillet 1794), et surtout le vote par la Convention de l'abolition de l'esclavage brisèrent net l'élan révolutionnaire. A partir du milieu de 1795 I'île s'engagea dans un processus de réaction politique et sociale de plus en plus affirmée.

Après avoir longtemps tergiversé, la République se décida, début 1796, à envoyer aux Mascareignes deux commissaires, Baco et Burnel, chargés de mettre en application le décret d'abolition.

Ils étaient revêtus, à leur arrivée à Port-Louis, le 30 prairial an IV (18 juin 1796), des insignes et du grand manteau que l'on voit sur cette image et qui symbolisaient l'omnipotence théorique de leurs pouvoirs. Mais après quelques jours de discussions passionnées, les colons de l'île de France les rembarquèrent de force.

La Réunion approuva totalement, a posteriori, cette décision qui, malgré leurs protestations de fidélité à la France, plaçait vis-à-vis d'elle les Mascareignes dans une situation de sécession de fait.



La réaction triomphante



On assista alors à un total retournement de l'image du jacobin devenue, comme sur cette caricature métropolitaine, violemment négative.

Une espèce de «terreur blanche» s'abattit sur l'île. Tout individu connu pour avoir milité dans les Chaumières et dont l'enracinement dans la société agraire et esclavagiste n'était pas solide, fut automatiquement suspecté de sympathies abolitionnistes et fréquemment condamné à la prison ou à l'exil.

Cependant les Jacobins résistèrent, en particulier dans le Sud, où, en mars-avril 1798, on les vit à la tête d'un vaste mouvement insurrectionnel dirigé contre la politique fiscale et la «dictature» de l'Assemblée coloniale soupçonnée de vouloir livrer l'île aux Anglais.

Après avoir manqué de dégénérer en une terrible guerre civile, cette révolte s'acheva sans effusion de sang, par la victoire totale des conservateurs appuyés par le gouverneur Jacob.

Par l'arrêté ci-dessous du 8 prairial an VI (27 mai 1798), l'Assemblée, transformée pour l'occurence en tribunal, prononça la déportation de ses principaux dirigeants dont Lafosse, le curé de Saint-Louis.

EXTRAIT

Des delibérations et arrêtés de l'assemblée coloniale de l'Isle de la Réunion.

Séance du 8 Prairial, au matin.

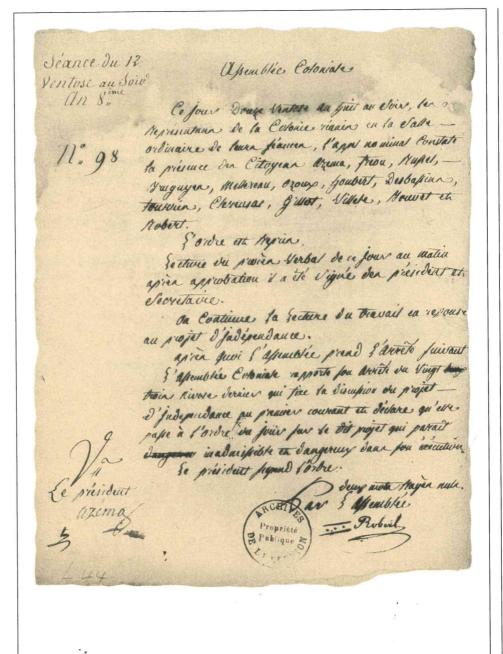
L'an 6me, de la République Française, une et indivisible

V U par l'assemblée coloniale son arrêté du jour d'hier, par lequel elle accuse les citoyens Etienne Alexandre Beileville, Joseph Sangher, Henry Dumont, Jean Lafosse, Roland Pierson, Maximilien Morel, Jacques Lecomte, Charles Dangereux, Louis Antoine Lucien, Celestin Payet, Vincent Robert, Florent Payet, Nicolas Beauheu, et François Georget.

Considérant qu'il est incontestable que les délits dont les Citoyens ont été accusés, ont été commis au canton du soud, et que ces délits sont punissables de mort, aux termes de la section 2me. du chapitre 2me. du code pénal civil de la colonie;

Considérant que la colonie s'honore aux yeux de Phumanité de n'avoir pas encore vu répandre une goutte de sang pour cause Révolutionnaire;

ADR



La tentation de l'indépendance

L'idée de proclamer l'indépendance de l'île pour éviter l'abolition de l'esclavage, évoquée avant même son vote, revint ensuite de façon obsédante.

Associée à celle d'un ralliement ultérieur à une Monarchie restaurée, elle rencontra le plus d'échos favorables à la fin de 1799.

L'Ile de France s'en émut vivement et le vieux gouverneur général Malartic vint en personne à La Réunion, en janvier 1800, pour tenter de s'y opposer. L'indépendance fut aussi combattue localement par des hommes comme Villèle.

On voit ici le laconique procès-verbal de la séance du 12 ventôse an VIII (2 mars 1800), dans lequel l'Assemblée coloniale déclare le projet «inadmissible et dangereux dans son exécution». On notera que 14 députés seulement étaient présents à cette séance décisive!

ADR



Le difficile ralliement au régime consulaire

Une autre manière d'esquiver l'abolition aurait été de faire appel à la protection anglaise.

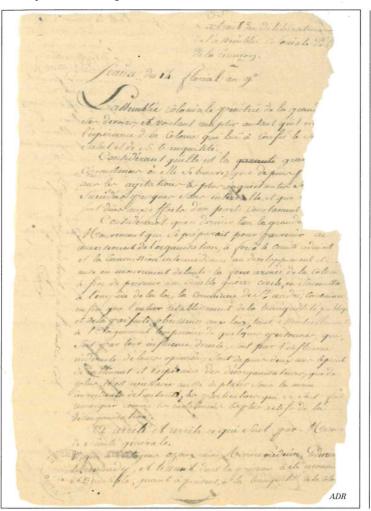
Puissant surtout dans la région au vent, le parti anglophile parut un moment devoir l'emporter à l'Assemblée vers octobre-novembre 1800. Il suscita aussi des troubles à Saint-André, en avril 1801, mais les loyalistes l'emportèrent et la condamnation à l'exil de ses chefs,



par cet arrêté du 14 floréal an IX (4 mai 1801), fut la dernière mesure de déportation politique de l'époque révolutionnaire.

Même si l'installation d'un régime d'ordre en métropole fut accueillie avec satisfaction par les dirigeants coloniaux, les relations demeurèrent ambigües et même assez tendues entre les Mascareignes et le Consulat tant que celui-ci ne parut pas avoir totalement renoncé à l'idée d'appliquer l'abolition de l'esclavage. Mais pleinement rassurés, à partir du milieu de 1802, sur la volonté du nouveau régime de conserver l'ordre social traditionnel, les colons se joignirent au concert de flatteries qui montait vers Bonaparte et dont témoigne éloquemment l'image métropolitaine, ci-dessus, où l'on voit "le héros de l'Europe" montrer la renommée aux différentes parties du monde.

Le Général Decaen s'installa, fin septembre 1803, comme Capitaine général à l'Ile de France et, quelques jours plus tard, supprima d'un trait de plume quasiment toutes les institutions créées par la Révolution, les colons se résignant à sacrifier leurs aspirations politiques à la garantie de leurs privilèges sociaux.





La volonté de créer un homme nouveau dans un monde nouveau

L'ambition de la Révolution était de changer en profondeur l'individu. Elle s'exprime naïvement dans ce dessin où le Français nouveau, citoyen-soldat de la République, a bien grandi par rapport à celui d'autrefois.

Ce changement devait s'inscrire aussi bien dans l'espace que dans le temps. Toute une symbolique nouvelle - arbres de la liberté, bonnets phrygiens, pavillon national, calendrier révolutionnaire... - se diffusa dans l'île.

Une réforme d'ensemble du système judiciaire prenant mieux en compte les droits nouveaux du citoyen fut aussi une des préoccupations majeures de la Révolution locale et occupa nombre de séances des Assemblées coloniales.

La séparation du judiciaire et du politique, la suppression de la vénalité des charges, la création des juges de paix et des jurys populaires furent parmi les grands acquis de la période.

L'ouverture au monde

L'époque révolutionnaire fut pour La Réunion l'occasion d'une exceptionnelle ouverture sur son environnement géographique direct et sur le monde en général.

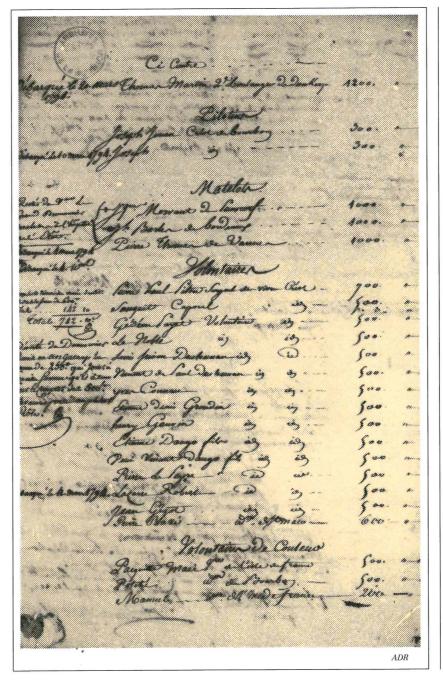
Ceci par la force des choses -pour compenser la coupure, presque totale durant plusieurs années, des relations avec la mère patrie et pour trouver certains approvisionnements-mais aussi par la volonté délibérée d'exporter les principes de la Révolution.

Durant cette période, les Réunionnais contribuèrent activement par exemple, au peuplement des Seychelles qui ne comptaient, en 1788, que onze familles libres. Ils développèrent leur activité commerciale à Madagascar et eurent même une certaine action en Inde où la France avait pour allié, depuis la guerre d'indépendance américaine, le sultan du Mysore, Tipoo Sahib. Après un naufrage, le corsaire Ripaud Montaudevert fut son hôte et fonda, dans sa capitale Seringapatam, un club sansculotte, le seul que l'Inde eût connu! Il persuada le sultan que les Mascareignes pouvaient lui offrir un concours armé important contre les Anglais. Toutefois, malgré la bruyante publication faite autour de l'opération, les îles ne fournirent en définitive qu'un maigre contingent de 86 soldats, dont 12 Réunionnais seulement.

Durant toutes les années de guerre, les neutres, Danois et surtout Américains, furent les principaux partenaires commerciaux des Mascareignes et l'on voit ci-contre la traduction de la lettre patente du 21 juillet 1798 instituant

Blue 18 1. - Genduction data leve Patrick Delin Carial A of a Paper resident is of Denis Offe De. A Mourine Clayant une los frances & rose for partia line Dans Potro. Babilet y Total out invite, Sa Posta De Vanto ité. Dans. geolies rossela par les les lois Des thete voies d'amerique, le Your Can , duthouse, referent on Vin Court line be Dets date price I amenge a Storte De Bouchon, a helfel Dy weger Some be prayour & prais Dalous Le Droite & Trisiliges In Dit Pouplay De lable marine quit appraise and ra. Et Saprais Sa H'aguard des Goutenment Pela Dete Sale Da Bourbar & der Moins Depremetre au Det cl B. Pajet imepline Il Phrible foundance at werine De Cet office Chay du apporter, Ou Sauffer gett du Soit apporte aucin trouble on empatements, mais miffentraires Verhei founds Clavers on attistance To for De give Mot Stant destis Busal Ver chals vinis D'amber quel a l'Iste Deframe ai Signe le prisont & appaier mon Tran off sel . al. fort nord Ound, The Defrance, to 21 Sulled Di dieby Chantelie. Former du Nes Coursel

pour la première fois un vice-consul des Etats-Unis à La Réunion.



La guerre et l'élan patriotique

A partir de juin 1793, la guerre contre les Anglais marqua profondément la vie insulaire. L'Anglais n'apparaissait plus seulement, en effet, comme l'ennemi traditionnel mais comme l'incarnation des vieux démons que la «régénération» révolutionnaire avait précisément pour but d'éliminer.

Dès l'annonce des hostilités, «treize bâtiments furent à Port Louis armés en course en moins de 15 jours et expédiés aux divers coins de l'Inde», écrit Villèle dans ses *Mémoires*.

La Réunion participa à cette intense activité surtout par la fourniture aux corsaires de troupes d'abordage et de ravitaillement. L'île arma aussi ellemême quelques navires, en particulier le *Volcan de Mascarin* de Ripaud Montaudevert, un pittoresque aventurier, qui ramena à Saint-Paul plusieurs prises.

Ripaud engagea à son bord, en août 1793, 53 Réunionnais, pour l'essentiel des "volontaires" c'est-à-dire des troupes d'abordage. On lit ici les noms et les salaires, exprimés en livres, de quelques-uns d'entre eux.



Bearouce du Capitain De Vaisseau Swikouf, sur les Côtes de Sole de France).

/a Plantal in 5) at April 1997. SURKOUF course par sex actions beroiques sur les mers de l'Inde, soch de l'ele de France pour otter prendre dans une iste l'aisine une largoixen de Bois armé sentement de deux Canons, et mente de 20 hommes d'équipage bare de la une de terre, il rencontra trais batiments anglan charges de ris. escertés par un bâtement plus fart que le sien de force ce dermes à se rendre it s'empare du Convoi glorioux de sa prixe mote trèa? embaracce des mouens de la conserver il nouleit rentrer à Vide de Vennee An point du jour il signalo no batiment de guerre anglaise? portant 36 Canone de 12 et 150 hommes degrapage d falloit vaincre on se rendre Surkous supplier à la farce par l'adresce, il fait eacher son faible equipage parad our le pant et s'approche du Batieneni Anglaia. le Capitaine conseni crost recevoir un prisonner , à l'instant qu'il ne s'y attend pas une bordée d'artillerie et une decharge de monoqueterie ronvercent autour de lui une partie de son équipage les français se relevent, le signal de l'abordage out denné Sortant s'élance sur le pont ennemi et est suivi de ses ningt heros, le Capitaine Anglaice tombe mort, sa de ses compagnons son blessess no tuce la autres se rendent a discressen L'Action s'étant passée à la une du part les Couverneur noulut être le premuer a receveir le brave Sections, et s'empresent de le complimenter

Né à Saint-Malo en 1773, Robert Surcouf fut le plus célèbre des corsaires français alors en activité dans l'Océan Indien.

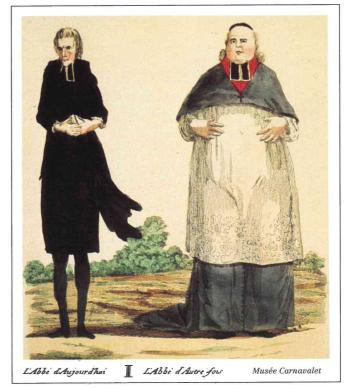
L'écho de ses exploits parvint jusqu'en métropole comme le prouve cette image de 1797 montrant, dans un décor fantaisiste, le corsaire félicité par le gouverneur général Malartic.

Dans l'île même les effectifs militaires étaient limités: 2 824 hommes armés (3 308 avec les vétérans) d'après l'état du 1er frimaire an III (21 novembre 1794) dont seulement 143 soldats de troupes réglées. Formée par les citoyens qui élisaient eux-mêmes leurs officiers, la Garde Nationale représenta donc, durant toute l'époque, la principale force armée de La Réunion.

L'ordonnance du gouverneur Duplessis du 1er août 1793 remit également en activité, sur des bases nouvelles, le régiment des Volontaires de La Réunion, formé surtout de créoles, qui s'était déjà illustré dans les précédentes guerres de l'Inde.

B.N.

Les innovations en matière religieuse



Comme en Métropole le clergé catholique s'associa fréquemment, au départ, au mouvement révolutionnaire. Par la suite des tensions apparurent mais la déchristianisation demeura très modeste. Les autorités affectèrent d'ignorer la Constitution Civile du Clergé qui normalement imposait l'élection des prêtres. Un seul curé, Gros -dont on voit ci-contre une lettre du 28 thermidor an II (15 août 1795) dans laquelle il proteste contre l'arbitraire de sa détention et la «cabale» dont il s'estime la victime- fut quelque temps interné à l'époque jacobine mais moins,

semble-t-il, pour ses convictions contre-révolutionnaires que pour les maladresses et abus divers dont s'étaient plaints successivement ses paroissiens de Saint-Joseph et de Saint-Louis.

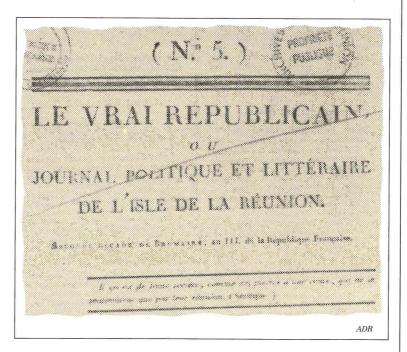
Le 2 novembre 1790, la Constituante décida de mettre les biens de l'Eglise à la disposition de la Nation. Un énorme transfert de richesses -symbolisé par cette caricature- s'opérait ainsi.

La sécularisation des biens du clergé fut décidée de même à Bourbon, le 7 décembre 1791, et les revenus de leur vente furent mis à la disposition de la Colonie pour servir de gage à l'émission de papiers-monnaies locaux et assurer la couverture de certaines dépenses collectives. Mais, très vite, ils s'avérèrent insuffisants pour remplir convenablement ce rôle.

inno cour ou ampable Dans le premier cas onne de voir pas trou bles ma tran qu'ett, dans le perond C'était aux tre brus aux à une juger, ou ne pronvoir par une sons traine à leur en torité: cette sons dant tout ma sur le sons fait ma justification saus qu'il soit besons s'autre relevaitem. tom les comps constitues out prie varique à mon égand l'assembles l'est écigée en trebanal contre la loi. Le Comitt defurte publique à fair un Mapport agricany con noi hauce pringer it a existoir prus loss de ma detention en outre il a fair d'une lettre un abude confiance. le ditectoire à usupre le prinoir excentet en me factioner in car cres of agrees in ordine de l'anemblée ex ce nième dristaine à la tratir la conficure problègue à l'égand. I'me qu'il a produit un comité. ce m'est pas a l'égand. I'me qu'il a produit un comité. ce m'est pas le que l'on m'impute sans foudemant qu'il four tour extensité man la cinduite de tous les corps cous to une a mon egard qu'il fais op aminer l'est reque je vous prie citogen de mettre som les yeurs de Cassemble sure la tettier que lay cuis au citogen deragne ce la lette du citogen duveles si als ne heft pas on thousers L'autres cer leversements dans loutes mes cuttes prices à l'anemblée. falut et paler uite Le 28 then auge de la legs.

ADR

Les progrès dans la vie de tous les jours



Alors que l'îlle de France possédait une imprimerie depuis 1768, Bourbon n'en avait pas quand commença la Révolution. C'est Bertrand, son premier Député à l'Assemblée nationale, qui en obtint une en don de la Nation, que le commissaire civil Tirol apporta en novembre 1792. Directeur de l'imprimerie, I'abbé Delsuc fut aussi le créateur, en 1794, du premier journal réunionnais, «Le Vrai Républicain ou Journal Politique et Littéraire de l'Îsle de la Réunion», qui n'eut malheureusement qu'une existence éphémère.

La Révolution locale accorda aux questions d'enseignement une grande importance. Dès juillet 1792, le prêtre Bellon rouvrit un collège qui fut, par l'arrêté du 6 février 1793, déclaré «établissement public pour la colonie» et placé, en octobre suivant, sous l'autorité de Delsuc. L'organisation constitutionnelle de 1793 prévit également une école primaire gratuite dans chaque commune. Mais la carence des moyens financiers interdit la réalisation de ce programme et imposa même la fermeture du collège en novembre 1798.

Une des plus importantes nouveautés de l'époque fut la généralisation de la pratique de la vaccine qui permit de juguler le terrible fléau que représentait alors la variole. Dans cet arrêté du 30 germinal an XI (20 avril 1803), l'Assemblée coloniale de l'Îlle de France explique qu'un capitaine de marine marchande a pu rapporter la vaccine de l'Înde et ordonne la mise en application immédiate et gratuite de son inoculation. La Réunion suivit, quelques jours plus tard, cet exemple.



La crise financière et monétaire

La crise monétaire et le marasme financier firent malheureusement souvent obstacle aux réformes.

Avant 1789 les Bourbonnais payaient seulement une taxe par tête de noir recensé, pour l'entretien des chemins et la poursuite des esclaves marrons. Mais, désormais, la Colonie devait trouver le moyen de financer ses multiples créations. L'époque révolutionnaire inventa donc divers systèmes d'impôts.

L'arrêté du 30 prairial an III (18 juin 1795), inspiré par l'idéologie égalitariste des sansculottes, instaura, par exemple, un impôt par tête de noir, dont le taux était progressif en fonction du nombre d'esclaves possédés, un autre sur l'industrie (c'est-à-dire toute activité non agricole) et sur les chevaux. Celui du 15 thermidor an V (2 août 1797) décida une taxe à l'entrée et à la sortie d'un certain nombre de marchandises... Mais aucun système ne put résoudre la crise financière.

Depuis La Bourdonnais, divers papiers-monnaies avaient dejà été usités dans l'île mais les besoins nouveaux de la Colonie, la guerre et l'arrêt presque total des approvisionnements en monnaie métallique (les piastres, d'origine espagnole) entraînèrent -comme le démontre ce montage- une inflation considérable de leurs émissions, rapidement accompagnée de leurs dépréciations.



L'intégration des Libres de couleur

La question des droits politiques des Libres de couleur occupa en 1791 de nombreuses séances de l'Assemblée nationale constituante.

Conformément aux instructions de son Assemblée coloniale, Pierre-Antoine Monneron, député de l'île de France fit valoir auprès d'elle «tous les motifs qui pouvaient intéresser pour les Libres».

Son intervention -la seule de ce type de la part d'un



député des colonies- contribua grandement au vote du décret du 15 mai 1791, qui octroyait les droits politiques aux gens de couleur «nés de père et mère libres».

Malgré son caractère restrictif, ce décret apparut aux yeux des libéraux comme l'aurore d'une ère nouvelle dans les colonies, caractérisée par des rapports plus égalitaires et plus fraternels entre les races qui y vivaient. Et, comme on le voit ci-contre, l'imagerie populaire se plut à imaginer son accueil chaleureux dans les îles.

En réalité, seule l'île de France le mit en application dès l'annonce officieuse de son vote. Les colons blancs d'Amérique refusèrent en revanche de l'adopter et cette intransigeance fut une des causes des premiers troubles sanglants de Saint-Domingue. Les autorités réunionnaises choisirent une position moyenne, faisant traîner les choses avant d'accorder finalement aux Libres, le 4 avril 1793, les droits politiques (avec toutefois quelques conditions d'âge et de domiciliation restrictives).

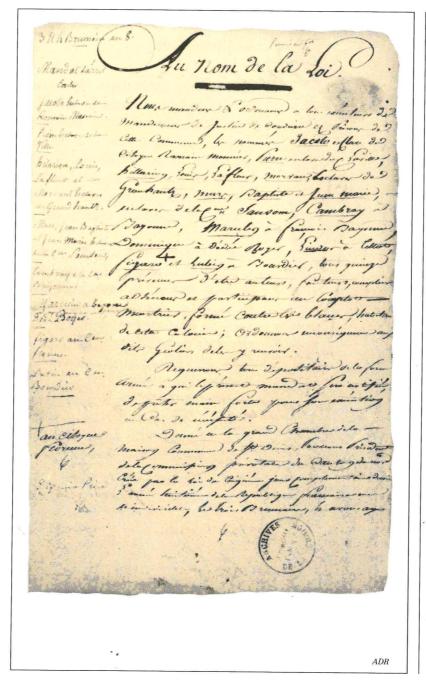
Malgré certaines préventions de la part des Blancs, sensibles surtout à la fin de la période, l'intégration des Libres de couleur dans la Garde Nationale, dans les sociétés populaires et dans les assemblées électorales, se fit alors assez bien. Mais cette évolution libérale fut brisée net par le régime napoléonien qui instaura une politique brutalement ségrégationniste en interdisant par exemple, en dehors de raisons de service, l'accès du sol français aux gens de couleur.

L'abolition de l'esclavage par la Convention...



La Convention décrèta, le 16 pluviôse an II (4 février 1794), l'abolition immédiate et générale de l'esclavage dans les colonies françaises. Ce dessin à

la plume, rehaussé de gouache, attribué à Monsiau, exprime l'enthousiasme qui marqua cette séance mémorable.



... et le refus de l'île de l'appliquer

A La Réunion, où la traite avait été théoriquement suspendue à partir d'août 1794, quelques voix, telles celles du curé Lafosse, de Lemarchand, ancien maire de Saint-Paul ou de personnages plus humbles, se prononcèrent, plus ou moins ouvertement, en faveur de l'application de l'abolition. Mais l'immense majorité des possédants s'y opposa avec acharnement.

Un régime de surveillance policière rigoureuse s'abattit donc sur l'île. Tout propos, tout geste qui pouvaient être interprétés comme favorables à l'abolition firent l'objet de poursuites.

L'emprisonnement et surtout la déportation furent les sanctions appliquées à l'encontre des suspects. Quelquefois aussi des peines plus terribles. On voit ci-contre les mandats d'arrêt lancés les 3 et 4 brumaire an VIII (24 et 25 novembre 1799) contre des esclaves de la région de Sainte-Rose accusés de «complot». Onze d'entre eux furent condamnés à mort. Six semblent avoir été finalement grâciés mais les autres furent «canonnés» en présence d'une foule considérable de noirs auxquels les autorités entendaient, selon une formule de l'époque, imposer «une salutaire terreur».

Par la loi du 30 floréal an X (20 mai 1802) Bonaparte rétablit, en matière de traite et d'esclavage, la situation antérieure à 1789.



L'héritage de la Révolution

Si certaines innovations de l'époque révolutionnaire, comme le calendrier républicain, furent sans lendemain, d'autres au contraire - le système métrique, la possibilité de divorcer, les jurys populaires, le découpage administratif en cantons et communes... - existent encore de nos jours.

Avec la généralisation du système électif pour la plupart des fonctions et la démocratisation des institutions politiques et judiciaires, la Révolution avait en fait introduit dans l'île toute une série de principes et de pratiques dont les Réunionnais conservèrent l'usage ou la nostalgie.

De tous les symboles de cette époque décisive, le plus fort et le plus exaltant demeure la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Achevé d'imprimer sur les presses de l'Imprimerie GRAPHICA St-André - Ile de la Réunion

Dépôt légal N° 587 - Octobre 1990





DEPARTEMENT DE LA REUNION